

libertés qui nous sont chères, mais malheureusement je crois que devant la mauvaise volonté de certains, nous sommes parfois obligés de sacrifier ces bribes de notre liberté, en espérant toujours que nous pourrons, une bonne journée, les reprendre dans la justice et la paix.

Nous appuyons donc cette mesure pour ce qu'elle peut avoir de bon.

(Traduction)

**M. W. H. A. Thomas (Middlesex-Ouest):** Monsieur l'Orateur, la résolution dont l'honorable député de Timiskaming (M. Peters) vient de saisir la Chambre est très intéressante et a beaucoup de mérite. Elle serait peut-être mieux accueillie si nous n'étions pas déjà saisis de tant d'autres résolutions relatives à la planification, à la façon d'étendre notre productivité et de répartir équitablement à travers le pays les bienfaits de celle-ci.

**M. l'Orateur:** A l'ordre! Comme il est six heures, le temps réservé à l'étude des mesures d'initiative parlementaire est maintenant expiré. La Chambre reprend donc les travaux interrompus à cinq heures.

## L'OFFICE NATIONAL DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

### DÉFINITION DES ATTRIBUTIONS, NOMINATION DES MEMBRES, ETC.

La Chambre reprend l'étude de la motion de M. Nowlan tendant à la 2<sup>e</sup> lecture du bill n° C-87 instituant l'Office national de développement économique.

(La séance, suspendue à six heures, est reprise à huit heures.)

### Reprise de la séance

**L'hon. M. Dinsdale:** Monsieur l'Orateur, lorsque nous avons interrompu nos travaux à 5 heures, je signalais aux députés que la loi sur l'Office national de développement économique aura uniquement pour effet de maintenir une politique qui avait été établie par le gouvernement actuel au moment où il a accédé au pouvoir en 1957. J'ai donné quelques exemples précis de planification au sein des ministères de l'État et aussi entre les gouvernements, c'est-à-dire entre le gouvernement fédéral et les gouvernements provinciaux, qui ont donné des résultats avantageux pour le Canada. Ces effets favorables se font surtout sentir dans la région atlantique, ainsi que dans les provinces des Prairies.

Pour vous montrer à quel point les programmes et les initiatives du gouvernement dans la région atlantique ont influé sur la manière de voir des gens de cette partie du

Canada, je dois vous dire que j'ai eu un entretien très intéressant au début de septembre avec un groupe de personnes de la Nouvelle-Écosse dirigé par le ministre des Ressources de cette province, l'honorable M. Manson, qui était venu à Toronto afin de faire valoir les avantages qu'il y a à venir du Haut-Canada en Nouvelle-Écosse pour profiter des possibilités d'ordre économique qui s'y présentent à l'heure actuelle. C'est là un revirement complet de l'attitude pessimiste qui avait l'habitude d'exister à la Chambre des communes. Je me rappelle avoir entendu des députés des provinces Maritimes se plaindre à n'en plus finir du fait que tout était perdu, qu'ils étaient les parents pauvres et désespérés de la Confédération. Mais ici, dans la citadelle du Haut-Canada, ce groupe d'ambassadeurs de la Nouvelle-Écosse n'en disaient pas moins aux bonnes gens de l'Ontario que la Nouvelle-Écosse était la terre d'avenir.

Cela va certainement à l'encontre de la pensée exprimée dans le rapport de la Commission Gordon, où, par exemple, pour régler les problèmes persistants de la région atlantique, on a proposé, entre autres solutions, que les habitants des provinces Maritimes aillent s'établir dans le centre du pays.

Quant à l'attitude des Prairies canadiennes, je m'en tiendrai à noter que ces deux régions qui, depuis les années trente—on pourrait même remonter aux années 1920 et 1910—ont été les régions du pays où l'on s'en prenait le plus à la politique, ont maintenant cessé de protester. Elles ont ressenti les avantages des programmes que notre gouvernement a soigneusement établis. Mais nous voilà rendus au point du programme d'expansion où, comme je l'ai dit cet après-midi, une collaboration plus étroite s'impose entre le secteur privé de l'économie, les employés et les employeurs, les cultivateurs et tous les groupes qui composent le corps politique canadien. C'est là une des régions où l'on a le plus constaté qu'aucun programme d'expansion nationale n'avait été mis en œuvre.

Nous avons eu à lutter contre le régionalisme. Il s'est produit des conflits entre certains groupes, même entre certaines classes, dans notre pays, et il est temps de penser du point de vue de l'expansion nationale. Mais pareille chose ne pourra se produire que si nous avons davantage conscience de notre unité et de nos objectifs nationaux. Je crois fermement que cette mesure législative représentera un important apport aux efforts que nous faisons pour atteindre cet objectif souhaitable.

Monsieur l'Orateur, avant de terminer mes observations, je voudrais simplement signaler que le gouvernement reconnaît le rôle qu'il doit jouer lorsqu'il s'agit de planification. Nous n'envisageons pas celle-ci du point de